



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **18 juin 2015**

Décision n° **CP-2015-0262**

commune (s) : **Meysieu - Jonage**

objet : Liquidation de la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Gaulnes - Abrogation de la décision du Bureau n° B-2014-4828 du 6 janvier 2014 - Acquisition, à titre gratuit, de 73 parcelles de terrain relatives aux espaces verts, aux espaces publics de voirie, aux parcelles recevant des bassins de rétention ainsi que les terrains à usage de pistes cyclables appartenant à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL)

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : lundi 8 juin 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : vendredi 19 juin 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Frier, Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Colin (pouvoir à M. Abadie), Claisse, Vesco (pouvoir à Mme Brugnera).

Commission permanente du 18 juin 2015**Décision n° CP-2015-0262**

commune (s) :	Meyzieu - Jonage
objet :	Liquidation de la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Gaulnes - Abrogation de la décision du Bureau n° B-2014-4828 du 6 janvier 2014 - Acquisition, à titre gratuit, de 73 parcelles de terrain relatives aux espaces verts, aux espaces publics de voirie, aux parcelles recevant des bassins de rétention ainsi que les terrains à usage de pistes cyclables appartenant à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL)
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 1 juin 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par décision du Bureau n° B-2014-4828 du 6 janvier 2014, la Communauté urbaine de Lyon a approuvé l'acquisition des fonciers relatifs aux espaces publics de voirie, aux espaces verts ainsi qu'aux bassins de rétention situés dans la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Gaulnes sur les Communes de Meyzieu et Jonage, appartenant à la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) et devant être intégrés dans le domaine public de voirie ainsi que dans le domaine public de la direction de l'eau, pour une superficie totale de 251 164 mètres carrés.

Cependant, il s'avère que le plan de géomètre annexé au compromis de vente comportait des erreurs. De plus, l'emprise parcellaire destinée à la piste cyclable devant entrer dans le patrimoine de la Métropole de Lyon n'avait pas été mentionnée.

Aussi, aux termes du nouveau projet d'acte, il s'agit du transfert à titre gratuit de 73 parcelles de terrain ci-après désignées, représentant une superficie totale de 249 298 mètres carrés :

1 - Parcelles de terrain à usage d'espaces verts, dont la gestion est confiée aux communes, pour une superficie totale de 113 658 mètres carrés :

A - Jonage

Section	Numéro	Lieudit	Surface en mètres carrés
AY	90	Les Combes Sud	3 191
AY	91	Les Combes Sud	10 543
AY	102	Le Velin Nord	606
ZM	230	Les Combes	20 927
AZ	78a1		4 608

AZ	78a2		6 186
AZ	91	24, rue des Biesses	6 706
AZ	93	24, rue des Biesses	792
AZ	94	24, rue des Biesses	1 820
AZ	95	24, rue des Biesses	1 880
AZ	97	24, rue des Biesses	42
BA	54	Les Terrasses Sud	3 882
BA	56	Les Terrasses Sud	4 430
BA	57	Les Terrasses Sud	744
ZD	299	9001, Chemin de Belvay	4 458
ZD	301	9001, Chemin de Belvay	6 558
ZD	302	9001, Chemin de Belvay	1 850
ZD	303	9001, Chemin de Belvay	6 544
ZD	283	9001, Chemin de Belvay	16 895
ZD	285	9001, Chemin de Belvay	2 293
Total			104 955

B - Meyzieu

Section	Numéro	Lieudit	Surface en mètres carrés
CD	112	Les Panettes	4 558
CD	114	Les Panettes	3 699
CD	115	Les Panettes	446
Total			8 703

2 - Parcelles recevant des bassins de rétention représentant une superficie de 24 368 mètres carrés :

A - Jonage

Section	Numéro	Lieudit	Surface en mètres carrés
AY	92	Les Combes Sud	5 805

ZM	236	Les Combes	6 684
AZ	90	24 rue des Biesses	11 879
Total			24 368

3 - Parcelles à usage de voiries représentant une superficie totale de 104 817 mètres carrés :

A - Jonage

Section	Numéro	Lieudit	Surface en mètres carrés
ZD	223	9001, Chemin de Belvay	8 602
ZD	228b	9001, Chemin de Belvay	556
ZD	229	9001, Chemin de Belvay	173
ZD	242	9001, Chemin de Belvay	26
ZD	246	9002, Avenue Lionel Terray	852
ZD	247	Les Bruyères	5 432
ZD	281	Les Bruyères	123
ZD	290	9001, Chemin de Belvay	2 485
ZD	292	9001, Chemin de Belvay	11 712
ZD	298	9001, Chemin de Belvay	5 008
AZ	50	Les Terrasses Nord	95
AZ	55	24, rue des Biesses	2 029
AZ	58	Les Terrasses Nord	678
AZ	60	Les Terrasses Nord	999
AZ	66	24, rue des Biesses	2 269
AZ	69	24, rue des Biesses	10 630
AZ	71	24, rue des Biesses	218
AZ	72	24, rue des Biesses	3 418
AZ	76	24, rue des Biesses	3 648
AZ	80	24, rue des Biesses	113
AZ	81	24, rue des Biesses	2 179
AY	80	Les Combes Sud	5 044

AY	101	Le Velin Nord	67
ZL	201	Les Bruyères	3 970
BA	45	Le velin Sud	48
BA	53	Les Terrasses Sud	5 801
ZM	225	Le Rontay	92
ZM	234	Les Combes	1 532
ZM	239	Chemin des Poteaux	196
ZM	243	9001, Boulevard Marcel Dassault	666
Total			78 661

A - Meyzieu

Section	Numéro	Lieudit	Surface en m ²
BO	45	Les Gaulnes	3
BO	80	Rue Jean Jaurès	13 132
BO	81	Rue Jean Jaurès	11 440
BO	90	Chemin de Pommier	2
BO	106	Chemin de Pommier	25
BO	116	Chemin de Pommier	25
BN	67	Rue Jean Jaurès	722
BP	74	Chemin de Pommier	25
BP	77	Chemin de Pommier	25
CD	91	Les Panettes	757
Total			26 156

4 - Terrains aménagés en pistes cyclables pour une superficie totale de 6 455 mètres carrés :

A - Jonage

Section	Numéro	Lieudit	Surface en m ²
ZD	284	9001, Chemin de Belvay	764
ZD	300	9001, Chemin de Belvay	2 037
BA	55	Les Terrasses Sud	1 044

AZ	92	24 rue des Biesses	166
AZ	96	24 rue des Biesses	636
AZ	78p	24 rue des Biesses	931
Total			5 578

A - Meyzieu

Section	Numéro	Lieudit	Surface en m ²
CD	113	Les Panettes	877
Total			877

Total Général 249 298

Les parcelles de terrain cadastrées BO 81, BN 67 à Meyzieu et ZD 240, 247 et 216 à Jonage sont traversées par une canalisation électrique en sous-sol et font l'objet de conventions de servitude avec Electricité réseau distribution France (ERDF).

Aux termes du projet d'acte, la SERL céderait lesdits terrains à titre gratuit ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Abroge la décision du Bureau n° B-2014-4828 du 6 janvier 2014 relative à la liquidation de la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Gaulnes sur les Communes de Jonage et Meyzieu.

2° - Approuve l'acquisition, par la Métropole de Lyon, à titre gratuit, de 73 parcelles de terrain dépendant de la ZAC des Gaulnes sur les Communes de Jonage et Meyzieu, comprenant 23 parcelles en nature d'espaces verts pour 113 658 mètres carrés, 40 parcelles à usage de voiries pour 104 817 mètres carrés, 3 parcelles à usage de bassins de rétention pour 24 368 mètres carrés ainsi que 7 parcelles à usage de pistes cyclables pour 6 455 mètres carrés, soit un total de 249 298 mètres carrés, dont le concessionnaire vendeur est la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL), dans le cadre de la liquidation de la ZAC des Gaulnes sur les Communes de Jonage et Meyzieu.

3° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

4° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P06O2702.

5° - Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants : pour ordre en dépenses - compte 2113 - fonction 515 et en recettes compte 1328 - fonction 515 - exercice 2015.

6° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2014 - compte 2113 - fonction 515, pour un montant de 3 900 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 19 juin 2015.